



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intempéries dans les Pyrénées-Orientales

Question au Gouvernement n° 2636

Texte de la question

INTEMPÉRIES DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

M. le président. La parole est à M. Romain Grau.

M. Romain Grau. La tempête Gloria s'est abattue sur Perpignan et le département des Pyrénées-Orientales entre le 21 et le 23 janvier. Il a plu en quelques heures l'équivalent de plusieurs mois de précipitations. Les craintes dans la population ont été immenses.

Grâce à l'organisation de nos services publics et à l'implication des bénévoles, aucun mort n'a été à déplorer. Je tiens ici à saluer le sang-froid et le professionnalisme des pompiers des Pyrénées-Orientales, ainsi que des gendarmes, et plus largement de tous les services de l'État (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM*) qui, sous la conduite du préfet, ont su gérer avec méthode, énergie et volontarisme cette crise exceptionnelle.

Dans le seul département des Pyrénées-Orientales, plus de 500 interventions ont eu lieu et 1 500 personnes ont été mises en sécurité. Les personnes évacuées ont été prises en charge, avec efficacité et empathie, par les services municipaux, les élus et les nombreux bénévoles de chaque commune concernée. Les rondes des gendarmes, durant plusieurs jours et plusieurs nuits, dans les quartiers évacués, ont permis d'éviter tout acte de vandalisme.

Mme la secrétaire d'État Brune Poirson est venue dans les Pyrénées-Orientales dès samedi et a pu rencontrer les principaux acteurs de cette gestion de crise. Je tiens à l'en remercier.

Au lendemain de cette tempête, de nombreux dégâts matériels sont à déplorer : des habitations ont subi des sinistres, des exploitations agricoles ont été endommagées et des équipements publics fragilisés.

Les particuliers, les entreprises, les communes, le conseil départemental ont engagé des frais importants pour permettre aux habitants de se loger dignement et pour réparer les outils de production tout comme les équipements publics.

Aujourd'hui, il est indispensable de s'assurer de la bonne exécution des procédures de prise en charge des sinistres afin d'éviter d'ajouter à cette crise des problèmes économiques et financiers difficiles à supporter dans un département aussi pauvre.

Pourriez-vous, monsieur le ministre de l'intérieur, nous dire ce que vous envisagez de faire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, *ministre de l'intérieur*. Nous savons tous combien les risques naturels vont devenir plus habituels, plus récurrents, et combien il nous faut nous y préparer compte tenu de l'évolution environnementale que subissent notre pays et le monde. La semaine dernière, le département des Pyrénées-Orientales et celui de l'Aude ont connu, à travers la tempête Gloria, un double phénomène météorologique particulièrement exceptionnel : une forte accumulation de neige en montagne et des inondations importantes dans les vallées.

Vous l'avez souligné, il y a eu un engagement exceptionnel de nos forces de sécurité civile aux côtés des collectivités locales : 550 pompiers ont été mobilisés et davantage encore demeurent actuellement en veille ou en action ; près de 610 interventions ont été immédiatement lancées ; 1 800 places d'hébergement ont été rendues disponibles. Comme vous, monsieur le député, je souhaiterais saluer la mobilisation des collectivités locales qui, sous l'autorité des préfets, ont su actionner les plans communaux de sauvegarde dans les meilleurs délais et dans de bonnes conditions.

Vous m'interrogez sur la question de l'indemnisation et, plus particulièrement, sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulée par les communes. En premier lieu, j'ai demandé aux deux préfets d'accompagner les communes, afin que les dossiers soient présentés rapidement et dans les meilleures conditions. Nous ferons en sorte, avec Élisabeth Borne, que la commission devant se prononcer sur cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle puisse se réunir très rapidement afin d'enclencher au plus vite le dispositif. En second lieu, sous l'autorité du ministère chargé des collectivités locales, nous assurerons une importante mobilisation des services de l'État pour accompagner les maires lorsque des reconstructions seront nécessaires.

Je conclurai, monsieur le député, en évoquant également l'évolution dans la gestion du risque : la prise de conscience du risque et la mémoire du risque sont indispensables et les collectivités locales jouent en la matière un rôle majeur qu'il convient de souligner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Romain Grau](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2636

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 janvier 2020](#)